



Direction de l'Environnement et des Territoires
Service Environnement
11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

Compte-rendu du Comité scientifique des Espaces Naturels Sensibles du 23 avril 2024 – version 3

Etaient présents : C RAPEZ, C PLASSART, F ANDRIEU, S GRIFFE, D VIZCAINO, A GASTON, E CANGINI, D CLEMENT, L BREPSON, F MORLON (CD11), C DELORME (CD11), V DUMEUNIER (CD11), B NOYERE et B GILBERT (AUDE CLAIRE), C MORNAS et A SCRIZZI (BRLi)

Etaient excusés : C RIOLS, M VASLIN

I) Election de nouveaux membres du CSENS

Les candidatures de THIBAUT IZART pour son expertise relative aux milieux aquatiques et d'EMMANUELLE JACQUOT pour son expertise sur les mammifères ont été acceptées par le CSENS en remplacement de deux démissionnaires.

F MORLON propose de ne pas augmenter le nombre de membres du CSENS à ce stade, sauf expertise très particulière.

I) Actualisation de l'inventaire des sites naturalistes audois :

Le travail d'actualisation des listes d'espèces est terminé grâce notamment à la contribution des membres du CSENS qui ont été remerciés pour l'occasion. La Fédération AUDE CLAIRE, prestataire pour ce travail, enverra aux membres du CSENS la liste finale des espèces classées en déterminantes, prioritaires.

La prochaine étape est de revoir le périmètre et la notation des 220 sites actuels, voire d'en créer de nouveaux grâce à de nouvelles données acquises ou d'en supprimer certains qui n'apparaîtraient plus opportuns.

La question à terme est également que le CD11 puisse intervenir financièrement par subvention sur des actions à mener concernant des espèces prioritaires en dehors de l'inventaire des sites naturalistes relevant de sa politique ENS. Ces réflexions concernent le volet stratégie départementale biodiversité (et les modalités d'intervention du Département), à dissocier de cet inventaire naturaliste qui a vocation à porter à connaissance des secteurs disposant d'enjeux naturalistes.

Il est signalé l'impossibilité actuelle de récupérer les données avifaune auprès de la LPO AUDE, vu les retards de passage de données dans le SINP pour affiner ce travail.

Il est présenté au CSENS, suite à un travail conjoint de la Fédération Aude Claire et du service Environnement, les modifications de tracés de cet inventaire ou des tracés de nouveaux sites :

- **Placer tous les cours d'eau importants** dans cet inventaire même en cas d'absence de données naturalistes conséquentes afin de mieux prendre en compte ces milieux naturels importants et dont le réchauffement climatique porte un impact défavorable. Cela permettra d'apporter une aide financière supplémentaire dans

des actions de restauration en plus des subventions hydromorphologiques du service eau. F MORLON rappelle que le CSENS doit rester sur une analyse scientifique des milieux naturels et ne pas utiliser l'inventaire pour se projeter dans une potentielle intervention financière du Département. J MURATET estime que si on s'éloigne de la donnée naturaliste « pure » et que l'on prend en compte uniquement les fonctionnalités du milieu naturel, de nombreux sites vont apparaître.

Le CSENS ne souhaite pas inscrire des cours d'eau dans cet inventaire sans données naturalistes importantes, il est toujours possible, en cas de remontée d'inventaires, de créer un nouveau site y compris d'en agrandir, que ce soit des cours d'eau ou d'autres milieux naturels.

- **Site plateau de SESQUIERES à ALZONNE** : ECODIV a signalé au service Environnement, grâce aux inventaires de l'atlas de la biodiversité réalisé par la commune, la présence de milieux naturels très intéressants sur le site appelé CAP LEU, occupé par des éleveurs de bovins sous un régime très extensif d'utilisation des prairies. Présence notamment d'*Anacamptis laxiflora*, de *Bellevalia romana*, *Kickxia commutata*, *Trifolium squamosum*, *Breula erecta*, de la Diane et du cortège herpétologique attendu sur ce secteur. L'agrandissement de ce site est validé.
- **SALVEZINES** : le CEN O demande à prendre en compte les pelouses accueillant le Damier de Godart, notamment sur d'anciennes emprises de la carrière qui a fermé il y a une dizaine d'années : l'agrandissement du site Pech del Escarabatets et forêt d'Aigues-Bonnes est validé.
- **Les cavités de la forêt de Soulanes de Nore : ce site a été validé par le CSENS en 2022 afin de prendre en compte sur demande du comité départemental de spéléologie de l'AUDE portant sur les cavités de Balbonne, de Vent d'Ange, de Castanviels, des anciennes mines de Rieussec et de Combe Lambert.**

Il est proposé au CSENS d'étendre les sites voisins vers ces cavités et autres mines pour les prendre en compte devant le manque d'autres données naturalistes pouvant légitimer la création d'un site de l'inventaire regroupant toutes ces cavités. La proposition est validée.

- Le travail de compilation de données naturalistes réalisé par la FAC a permis de constater l'apparition sur les cartes de « nuages » de points localisés pouvant permettre d'envisager la création de nouveaux sites sur cette base :
- **Secteur lac de la Cavayère, domaine de Cazaban du lycée agricole de Charlemagne et camp militaire de Villemaury** suite aux études CEN et diverses données. Une liste à envoyer par mail comprenant les espèces identifiées permettra au CSENS de juger de la pertinence de créer un tel site au sud de Carcassonne.
- **Le site collines de la Piège et lac du Rieutort** : sur le sud de ce polygone, absence totale de données issues du travail de la FAC. S'il n'est pas possible de disposer de la part de la LPO de données oiseaux et de confirmer ce tracé datant de la première version, cette partie sera retirée de l'inventaire.
- **Plateau de ST FERRIOL et de Granès** : le secteur est jugé intéressant en englobant le lieu-dit le Carla voire en le rattachant au site plateau de Rennes le Château
- **Sites paléontologiques Issel et St Papoul** : Daniel Vizcaïno expose l'intérêt majeur de ces sites (présence de grès d'Issel et de fossiles), il peut vérifier le tracé.
- **Le site étang de Villesequelande** existe avec deux données d'espèces patrimoniales, cet ancien étang cultivé en partie sera supprimé de l'inventaire si pas de nouvelles données probantes.
- **Ruisseau du Séoué** à la Pomarède : la présence de Jussie, du poisson-chat, le déversement chaque année de dizaines de kg de truites par le club de pêche local, l'absence dans la fiche d'origine de données d'espèces remarquables interrogent

sur la pertinence de conserver ce site. J MURATET signale qu'ECODIV a des données intéressantes sur site dont celles relevant de l'avifaune, la fourniture de telles données permettra de relever la note.

F MORLON se demande si les projets d'aménagement ayant émergés depuis 2014 dans les sites de l'inventaire ne devraient pas être retirés de ces sites (parc photovoltaïques, remise en culture de friches par exemple). Le risque est de disposer d'une cartographie avec nombre d'enclaves.

L BREPSON estime que la hiérarchisation des sites et les données acquises devraient permettre de décider de conserver ou non un site, et qu'il faut conserver le dire d'expert comme variable d'ajustement de la cartographie de cet inventaire.

C PLASSART souhaite que des groupes par thématiques se réunissent en présentiel pour affiner certaines données et notations.

La Fédération Aude Claire avait besoin des premiers avis du CSENS sur ces périmètres de sites avant de lancer le calcul de la note de ces sites.

F MORLON souhaiterait disposer d'une liste d'espèces et de sites notés permettant de juger des différences entre les deux versions, 2014 et 2024 : La Fédération Aude Claire est en mesure de produire ce travail.

C DELORME demande à AUDE CLAIRE de fournir en fin de printemps concernant le périmètre des sites de l'inventaire avec leur notation, accompagné des listes des espèces. La rédaction des fiches pourra attendre l'automne prochain.

2) Présentation du diagnostic biodiversité par BRL ingénierie

La méthode AFOM a été présentée au CSENS ainsi que les résultats issus des différents échanges avec les partenaires de la SDB de 2012.

Atouts : bien signaler l'importance du capital naturel de l'Aude, du littoral à la haute montagne, 4 influences biogéographiques et climatiques.

Concernant l'évolution du comportement lors de la pratique des loisirs : certains membres du CSENS doutent d'une évolution positive notamment avec le problème de la massification du tourisme ; S GRIFFE signale l'exemple de l'organisation d'un trail sur Caunes-Minervois devant passer tout proche de l'aire de nidification de l'Aigle royal (cette année considérée, absence de reproduction) sans tenir compte des enjeux naturalistes et ce avec un financement entre autres du Département. F MORLON précise que ce financement est issu d'un budget différent de la SDB et du PDESI, qu'il demande à recevoir l'information et que, dans le cas de sites N2000, la préfecture peut interdire le déroulement de certaines animations selon la règlementation en fonction du nombre de participants notamment.

D CLEMENT déplore la demande constante de partage de l'espace public entre les loisirs toujours plus nombreux et la place laissée à la nature ; il estime que la tendance est de toujours plus massifier la fréquentation des espaces naturels notamment pendant la période de reproduction des oiseaux.

F Morlon indique que l'on assiste, dans le travail mené par l'Agence départementale du tourisme, à un virage sur ce sujet pour aller vers un tourisme dit « responsable ».

Il demande au CSENS et à la SDB de bien prendre en compte les remontées des acteurs socio-économiques issues de leur participation au forum de mars dernier.

Menaces : L BREPSON estime qu'il faut signaler l'importance des sols et de leur état, certains peuvent être détruits par l'agriculture intensive. C RAPEZ est soucieux des initiatives de stockage de l'eau pour l'agriculture.

Le CSENS alerte sur la méconnaissance du grand public concernant les enjeux naturalistes et souhaiterait que les collectivités territoriales soient exemplaires dans les bonnes pratiques de gestion des espaces naturels. Même si le Département se montre exemplaire

dans la gestion des arbres hors forêt, il faut que cette démarche « ruisselle » vers les communes.

J MURATET se pose la question de la durée de la nouvelle SDB car il estime important d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le pas de temps de cette SDB. C DELORME répond qu'elle est prévue pour 10 ans mais pourra être réévaluée en tant que de besoin.

Manques identifiés : le CSENS déplore le manque de personnel qualifié et assermenté de l'OFB, le manque d'application de bonnes pratiques agricoles et les problèmes d'accès au foncier pour permettre à des agriculteurs « vertueux » de s'installer. Certains règlements relevant de l'agriculture peuvent être contradictoires avec les enjeux naturalistes locaux.

F MORLON indique que le Département a voté fin 2023 une stratégie agricole et que des interconnexions existent avec cette dernière et la stratégie biodiversité en cours de renouvellement. Les mises en œuvre de ces stratégies sont liées notamment sur ces questions de moyens financiers.

F MORLON précise que, concernant la thématique de la biodiversité ordinaire, comme le grand public ne peut aller forcément sur des sites naturels d'exception, il convient alors de parler de biodiversité de proximité.

C RAPEZ demande de prendre en compte l'EEDD vers le public scolaire tous niveaux.

Enjeux de protection de la biodiversité :

J MURATET se demande comment prioriser des enjeux apparaissant comme tous importants.

B NOYERE signale que la lutte contre les EEE à moins d'être engagée dès l'arrivée de l'espèce exotique ne donne aucun résultat.

C RAPEZ alerte sur le besoin de restaurer les continuités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides.

La question est aussi de décider à terme s'il faut prioriser les engagements budgétaires relevant de la SDB ou s'il faut pratiquer le « saupoudrage » vers telle ou telle demande arrivant au Département.

Concernant le milieu rupestre, il est demandé de prendre en compte le milieu dit cavernicole, souterrain et le bâti accueillant des chiroptères et des oiseaux.

Développement des activités : évoquer plutôt l'accompagnement d'activités de loisirs à faible impact, au titre de cette problématique de partage des espaces face à la multiplication des activités humaines.

Concernant l'équilibre sylvogénétique face à l'augmentation des cervidés notamment en Haute Vallée et que déplorent les propriétaires de forêts, il est demandé que la SDB, si ce sujet est retenu, n'engage pas de crédits favorisant la chasse ; le manque de grands prédateurs étant signalé par ailleurs.

Au sujet de la protection des vieilles forêts face au changement climatique, D VIZCAINO se demande quels moyens mettre en place dans ce cadre ?

Atelier hiérarchisation des enjeux

Le CSENS a été invité avec l'application de gommettes sur des affiches à donner son avis quant à la hiérarchisation des enjeux de protection de la biodiversité audoise (cf. photos ci-dessous).

Quels enjeux de protection de la biodiversité de l'Aude ?

Enjeux transversaux

Le soutien au développement des pratiques sylvicoles et agricoles favorables à la biodiversité et adaptées aux conséquences du réchauffement climatique (sécheresse, parasites...)

La restauration des milieux dégradés et des continuités écologiques, notamment via la limitation de l'artificialisation des sols et la maîtrise des EnR

La meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les décisions et les actions de gestion

La protection des ripisylves et milieux humides (notamment dans les terrains privés), en particulier via la mobilisation des outils de maîtrise foncière

La meilleure prise en compte du contexte économique et social dans les orientations stratégiques de protection de la biodiversité

Le développement d'un tourisme durable à impact positif

Le renforcement des actions de communication et de sensibilisation ciblant le grand public, notamment sur des sujets à l'interface société / biodiversité

La poursuite et le renforcement de l'acquisition des connaissances, en particulier sur les conséquences du changement climatique sur l'évolution des milieux, et sur les espèces appartenant à la biodiversité

Le renforcement de la prévention des risques (incendies, submersion marine, santé humaine...)

Le renforcement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Quels enjeux de protection de la biodiversité de l'Aude ?

Milieux forestiers

La protection des forêts les plus patrimoniales (vieilles forêts, forêts mûres...) face aux conséquences du changement climatique ●

Le développement de pratiques sylvicoles douces et respectueuses de la biodiversité et des sols, adaptées aux changements climatiques ●

Le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique garantissant la régénération forestière

La reconnaissance du rôle des pratiques sylvopastorales dans la gestion forestière

L'amélioration des compétences de gestion forestière (au travers des formations)

La reconnaissance du rôle sociétal de la forêt ●

Milieux ouverts et semi-ouverts

Le maintien des milieux ouverts et la réouverture des milieux en voie d'embroussaillage ● ● ● ● ●

La préservation d'une mosaïque de milieux ● ● ● ● ●

Le développement de pratiques agricoles respectueuses, notamment le pastoralisme ●

Milieux humides et littoraux

La préservation et la restauration des zones humides, dont les ripisylves (en particulier les petites surfaces) et la préservation de la biodiversité des milieux lagunaires ● ● ● ● ●

La préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, de la quantité d'eau, y compris des étangs littoraux ● ● ● ● ●

L'amélioration de la communication et de la sensibilisation sur les fonctionnalités et les enjeux des milieux humides et les services rendus ● ● ● ● ●

Le développement d'un tourisme durable à impact positif, en particulier sur le littoral (partage équilibré des activités et gestion des flux)

L'aménagement durable du territoire, incluant la gestion intégrée du trait de côte, la limitation de l'urbanisation, les impacts de la LGV et l'anticipation du report modal ● ● ● ● ●

Milieux rupestres

La préservation de la quiétude des sites de nidification ● ● ● ● ●

Le développement d'activités de loisirs à faible impact

Les items :

- Restauration des milieux dégradés et des continuités écologiques notamment via la limitation de l'artificialisation des sols et la maîtrise des ENR.
- La poursuite et le renforcement de l'acquisition des connaissances, en particulier, sur les conséquences du changement climatique sur l'évolution des milieux, et sur les espèces appartenant à la biodiversité
- La préservation d'une mosaïque de milieux
- La préservation et la restauration des zones humides, et la préservation des milieux lagunaires
- La préservation et l'amélioration des milieux aquatiques, de la qualité de l'eau

Ont recueilli le plus de votes.

F MORLON remercie les membres du CSENS et ce comité scientifique sera tenu au courant des évolutions concernant la nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité.

Carcassonne le 6 mai 2024